

**L'EXTENSION DES PRINCIPES DU PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE  
EN AVAL DE CHALONNES SUR LOIRE**

**Session plénière – 21 et 22 juin 2012**

**SOMMAIRE**

**Préambule**

<b>1</b>	<b>Intérêt et limites de l'extension du plan de gestion du paysage en aval de Chalonnes.....</b>	<b>5</b>
1.1	Comme dans le Val, des paysages façonnés par l'homme au fil des siècles.....	5
1.2	Des continuités à prendre en compte.....	5
1.3	A l'aval de Chalonnes, des paysages plus différenciés.....	5
1.3.1	La Loire armoricaine.....	6
1.3.2	La traversée de l'agglomération nantaise : un paysage urbain en pleine évolution.....	6
1.3.3	L'estuaire.....	7
1.4	La question des franchissements.....	8
1.5	La question des zones-tampons.....	8
1.6	Ne pas brider la créativité.....	9
1.7	Une extension des principes du plan de gestion du paysage doit tenir compte des spécificités de cette Loire aval.....	9
<b>2</b>	<b>Inventer une gouvernance active et partagée pour la Loire de Montsoreau à Saint-Nazaire .....</b>	<b>10</b>
2.1	Clarifier la gouvernance.....	10
2.2	Susciter une large et forte adhésion de toutes les parties prenantes.....	11
2.3	Impliquer les experts (Corela, Gip, CAUE, Universités,...).....	11
2.4	Une cohérence nécessaire entre l'amont et l'aval.....	12
2.5	Outils et dispositifs existants ou projets.....	12
2.5.1	Le plan Loire du Conseil général de Maine-et-Loire.....	12
2.5.2	Réserve nationale, parc naturel régional : deux projets pour l'estuaire.....	12
2.5.3	L'appui de la Mission Val de Loire.....	13
2.5.4	Les chantiers du CORELA.....	13
2.6	Vers une charte, outil multi-partenarial.....	13
2.7	Les moyens à mettre en œuvre.....	14
<b>3</b>	<b>Des pistes d'action pour la Loire de Chalonnes à l'estuaire .....</b>	<b>14</b>
3.1	Un impératif : le relèvement de la ligne d'eau.....	14
3.2	Un état des lieux et un diagnostic nécessaires.....	15
3.3	Une analyse à faire du paysage ligérien.....	15
3.4	Des paysages industriels à prendre en compte.....	15
3.5	Poursuivre la mise en tourisme des bords de Loire.....	16
3.6	Un axe doux de Nantes vers Fontevraud.....	16
3.7	Le train et les gares.....	17
3.8	La Loire des villages.....	17
3.9	L'ouverture du paysage.....	17
3.10	Poursuivre l'appropriation des rives.....	18
3.11	Mettre en valeur les lignes de ponts.....	18
3.12	Croisières, loisirs nautiques : renouer avec le fleuve.....	18
3.13	Nouvelles approches.....	19
3.14	L'éducation à l'environnement.....	19
3.15	Animer.....	19
3.16	Médiatiser la Loire aval.....	20
3.17	Lire les paysages.....	20
<b>4</b>	<b>Synthèse des principales préconisations .....</b>	<b>21</b>

**EXTENSION DES PRINCIPES DU PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE  
EN AVAL DE CHALONNES-SUR-LOIRE**

*Rapporteur : M. Jacques BOISLEVE, au nom du Bureau*

*Entendues les interventions de Messieurs Hervé de PRAINGY (CCIR), Didier HUDE (FSU), Daniel PRIVAT (MEDEF), Madame Christine POCHE (CFDT)*

*Entendue l'intervention de Monsieur Christophe DOUGÉ, Secrétaire du Conseil régional, membre de la Commission Aménagement du territoire – Environnement*

**82 votants. Adopté à l'unanimité.**

## **PREAMBULE**

### **Rappel de la saisine : un avis et une contribution**

Par sa saisine du 16 février 2012, le Président du Conseil régional demande au CESER « *un avis et une contribution* » sur l'extension des principes du Plan de gestion du Val de Loire en aval de Chalonnes. Cette demande s'inscrit dans la perspective de la rédaction définitive du Projet d'actions concerté en faveur de la Loire et de l'estuaire.

### **Le contexte : le projet régional pour la Loire**

Le projet régional pour la Loire comportant un programme d'actions pour la Loire à l'horizon 2020 – est issu des Assises de la Loire lancées à l'initiative de la Région en trois étapes – 1) des ateliers thématiques de mai à juillet 2011 – 2) un forum de restitution, le 13 octobre 2011. 3) rédaction d'une version provisoire d'actions, soumis à la concertation des partenaires au premier semestre 2012.

La saisine du président Jacques AUXIETTE porte sur une des propositions issues de cette démarche participative et affichée dans la version provisoire du projet d'actions en faveur de la Loire et de l'Estuaire.

### **Une volonté régionale**

Soucieuse de jouer son rôle de collectivité actrice des choix d'aménagement et de développement durable de la Loire, la Région a affirmé à diverses reprises sa volonté de contribuer au déploiement d'une vision globale et partagée des enjeux et des priorités pour le devenir du territoire ligérien. Cette volonté s'est notamment exprimée dans l'Agenda 21 régional voté en 2009 puis dans le projet politique régional en 2010. Convaincue que « *la Loire est au cœur de l'identité régionale* », la Région a initié un processus de concertation des acteurs investis sur ce territoire : les Assises régionales de la Loire et de l'estuaire.

## **L'inscription au patrimoine mondial**

Le Val de Loire, entre Sully et Chalonnes, a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2000, l'Unesco reconnaissant à ce site une valeur universelle exceptionnelle, en tant que patrimoine culturel vivant et évolutif. Pour assurer la préservation, la valorisation et l'animation du périmètre inscrit, les Régions Centre et Pays de la Loire ont créé en 2002 un syndicat mixte : la Mission Val de Loire.

## **Le plan de gestion du paysage**

Conformément aux préconisations de l'Unesco, l'Etat, garant de l'inscription du site auprès de l'organisation internationale, a impulsé la rédaction d'un plan de gestion, visant à la préservation des composantes identitaires exceptionnelles des paysages du Val de Loire.

Lors de la Conférence territoriale du 2 juillet 2008, Etat et collectivités ont acté la mise en place de ce plan de gestion, reconnaissant leur responsabilité partagée, leur volonté de respecter et de voir respecter l'intégration des composantes patrimoniales et paysagères dans l'occupation, l'organisation et l'aménagement du territoire du site Unesco Val de Loire, reconnu pour sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), ainsi que la nécessaire articulation de leurs politiques publiques. Cette conférence territoriale a mandaté la DREAL Centre pour rédiger ce plan, à l'élaboration duquel la Mission Val de Loire a apporté sa contribution. Il a été soumis pour avis aux commissions administratives départementales et régionales Sites et Patrimoines et ses propositions doivent faire l'objet d'une large concertation.

## **Les objectifs du plan de gestion**

Le plan de gestion a pour objet de constituer un référentiel commun pour une gestion partagée du Val de Loire. Ses orientations « *n'ont pas de caractère réglementaire en l'état mais nombre d'entre elles peuvent se concrétiser et se concrétisent déjà dans des politiques sectorielles comportant un volet réglementaire.* »

A partir d'un état des lieux et une phase diagnostic, neuf orientations ont été dégagées pour ce plan, déclinées chacune ensuite en plusieurs objectifs comportant eux-mêmes des propositions d'action :

- 1) Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables,
- 2) Maintenir les paysages ouverts et les vues sur la Loire,
- 3) Maitriser l'étalement urbain,
- 4) Organiser le développement urbain,
- 5) Réussir l'intégration des nouveaux équipements,
- 6) Valoriser les entrées et les axes de découverte du Val de Loire,
- 7) Promouvoir un tourisme durable,
- 8) Favoriser l'appropriation des valeurs Unesco par les acteurs,
- 9) Accompagner les décideurs par du conseil et une animation permanente.

Ce plan est actuellement soumis au débat au sein du périmètre Val de Loire Unesco

## **Extension du plan de gestion : la Région, chef de file ?**

Le plan de gestion – engagement de l'Etat vis-à-vis de l'Unesco – fait de l'Etat le pilote de l'opération en ce qui concerne le périmètre UNESCO, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des partenaires économiques et associatifs qu'il entend associer à sa mise en œuvre. Il en va différemment pour la proposition d'extension qui pose d'emblée la question de la gouvernance, centrale pour un projet qui s'inscrit expressément dans une perspective de développement durable. La Région des Pays de la Loire, qui est à l'origine de cette initiative, se propose comme chef de file pour impulser cette dynamique liée à l'extension des principes du plan de gestion, venant s'inscrire dans son Projet Loire 2020, qu'elle souhaite partagé et porté par tous les acteurs.

## **1 INTÉRÊT ET LIMITES DE L'EXTENSION DU PLAN DE GESTION DU PAYSAGE EN AVAL DE CHALONNES**

Ce projet d'extension à l'aval de Chalonnnes des principes de ce plan de gestion mérite d'être examiné avec sérieux et demande à être approfondi pour mieux en évaluer l'intérêt mais en cerner aussi les limites.

### **1.1 COMME DANS LE VAL, DES PAYSAGES FAÇONNÉS PAR L'HOMME AU FIL DES SIÈCLES**

Dans la perspective de l'extension, tout est-il transposable ? L'examen du référentiel et des orientations proposées par le plan de gestion, fait apparaître que, pour l'essentiel, ce référentiel et ces orientations valent également pour la Loire à l'aval de Chalonnnes. L'enjeu est bien, là aussi, comme dans le Val de Loire, *« de préserver et mettre en valeur des caractéristiques patrimoniales, paysagères et naturelles exceptionnelles, de les faire prendre en compte dans l'aménagement du territoire, en cherchant comment concilier préservation, mise en valeur du patrimoine ancien, en construction et à venir et développement économique et social selon les principes du développement durable (cf. l'Agenda 21 de la Région) et de prendre en compte les différents usages du fleuve, constitutifs du lien multiséculaire entretenu entre la Loire et ses riverains. »* ;

Comme dans le Val (où ces critères ont été retenus pour le classement par l'Unesco), le fleuve en aval de Chalonnnes constitue bien lui-aussi, *« un modèle d'organisation de l'espace façonné par plusieurs siècles, des paysages façonnés par les activités économiques et humaines, un fleuve ayant conservé le caractère naturel qui fait sa beauté »*, attestant, comme pour le Val, d'*« un développement harmonieux entre l'homme et la nature »*, dont l'Unesco a fait une de ses valeurs.

De par son profil et les milieux biotopiques qu'elle a créés, la Loire est unique et fragile. Son intérêt faunistique et floristique est lui-même exceptionnel par sa diversité et sa spécificité. Il convient donc, avant de considérer les éléments anthropologiques de cet espace, de prendre aussi en compte cette richesse naturelle à laquelle le paysage du fleuve, non seulement dans le Val, mais sur l'ensemble de son cours, est si redevable.

### **1.2 DES CONTINUITÉS À PRENDRE EN COMPTE**

Le GR3 (sentier de grande randonnée) du Mont Gerbier à l'estuaire, la Route des vins, de Sancerre à la mer, et la Loire à vélo traversent de part en part le périmètre de la Loire Unesco qu'ils prolongent ensuite en Pays de Loire, répondant déjà à un même cahier des charges et avec une même exigence de qualité. Il y a là des continuités, un fort facteur d'unité, à prendre prioritairement en compte dans le projet d'extension du Plan de gestion du paysage qu'il anticipe et préfigure.

D'autres fils peuvent être tirés donnant un prolongement naturel au Val de Loire : les levées qui caractérisent si fortement les paysages de Loire et qui vont du Val jusqu'à Nantes sur l'une ou l'autre rive... et aussi la ligne de chemin de fer Orléans-Nantes, qui entre Angers et Nantes fait partie intégrante du paysage de Loire auquel elle ajoute une touche de modernité.

### **1.3 A L'AVAL DE CHALONNES, DES PAYSAGES PLUS DIFFÉRENCIÉS**

Mais, au-delà de ces continuités qui viennent d'être mentionnées, ces territoires proposés à l'extension des principes du plan de gestion, présentent aussi des caractéristiques qui les distinguent fortement du Val de Loire. Elles rendent la Loire en aval des Ponts-de-Cé beaucoup moins homogène que dans le Val et appelleraient de ce fait une approche plus différenciée dans l'application d'une extension des principes du plan de gestion pour tenir compte de cette spécificité faite de transitions (entre la Loire angevine et la Loire nantaise) et de ruptures (avec l'estuaire, largement ouvert sur l'horizon marin

après le goulot d'étranglement du Sillon armoricain et soumis à une toute autre temporalité par le jeu des marées...);

Ce qu'a déjà souligné le CESER dans son avis sur le BP 2012 à propos du pré-projet Loire 2020 « *L'application des principes du Plan de gestion du Val de Loire sur la Loire aval peut permettre une réappropriation de l'identité du fleuve associant sur l'ensemble de son parcours patrimoine et créativité. Cependant ces principes doivent être mis en œuvre avec souplesse en s'adaptant aux réalités locales, sans reproduire- en dehors du périmètre Unesco - des contraintes parfois inappropriées* ».

### 1.3.1 La Loire armoricaine

Le fleuve, qui opère ici sa percée dans le Massif armoricain, contrairement aux amples paysages du Val de Loire, se resserre, ponctué par tout un ensemble de fortifications, certaines à l'état de ruines, d'autres encore très présentes dans le paysage : châteaux d'Angers et de Nantes, de Champtocé et d'Ancenis, remparts de Saint-Florent, vestiges de la citadelle de Champtoceaux, tour d'Oudon...

Cette Loire armoricaine, qui prolonge vers l'aval, *la Loire des promontoires*, offre elle-aussi des points de vues remarquables sur le fleuve du haut de ses belvédères de Montjean, Saint-Florent, Champtoceaux sur la rive gauche et des Folies-Siffait sur la rive droite, reliés entre eux par une alternance de levées traversant la Vallée et de routes en corniche montant à travers les vignes, présentant elles mêmes des vues panoramiques très diversifiées sur la Loire, ses îles, ses boires, ses prairies bocagères opposées aux coteaux rocheux où alternent garennes et vignes. Autant de points de vue et des perspectives moins vastes sans doute que dans le Val, mais d'une plus grande diversité.

Dans le prolongement direct de la Loire Unesco, c'est déjà « une autre Loire », avec des spécificités propres à cette partie armoricaine, marquée par les aménagements de la Loire navigable, plus résidentielle aujourd'hui que touristique, du fait de la grande proximité des agglomérations angevines et nantaises dont les aires urbaines tendent ici à se rejoindre et à se recouper. Elle serait directement concernée de ce fait, si l'extension de plan de gestion était actée, par l'orientation 3 qui a pour objectif de « *maîtriser l'étalement urbain et le mitage du paysage dus à l'urbanisation linéaire* » et visant aussi à « *éviter l'urbanisation des coteaux bordant le Val* » et à « *préserver les coupures vertes* », en définissant « *les secteurs de localisation des extensions urbaines dans la continuité des enveloppes urbaines existantes* » et en envisageant « *une densification raisonnée* » de ces enveloppes urbaines « *existantes et à urbaniser.* »

### 1.3.2 La traversée de l'agglomération nantaise : un paysage urbain en pleine évolution

L'Unesco a inclus expressément le fait urbain en inscrivant le Val de Loire au patrimoine mondial et les grandes agglomérations ligériennes comme Orléans et Tours entrent naturellement dans le champ d'application du plan de gestion dont l'orientation 4 porte sur le développement urbain.

Sur ce point, s'agissant de l'agglomération nantaise, l'extension stricte des principes du plan de gestion, apparaît moins pertinente. En effet, si Nantes a déployé en front de Loire comme les autres cités ligériennes une vaste façade urbaine d'abord fortement marquée par son héritage médiéval - la cathédrale, le château - puis par la ville du XVIIIe siècle et son développement portuaire sur la Fosse, Nantes et l'agglomération entretiennent depuis le XIXe siècle une relation plus complexe avec le fleuve dessinant un paysage industriel et portuaire qui appelle par sa spécificité et son ampleur, comme la vaste mutation urbaine que connaît actuellement l'île de Nantes, une autre approche paysagère, moins classique, que le plan de gestion proposé pour le Val de Loire.

Cet ample paysage urbain comprend les grands sites industrialo-portuaires dédiés à la grande et moyenne construction navale, les grues, les hangars industriels, les quais, les sites en activités (silos

portuaires, batteries de grues très colorées), les bâtiments et immeubles de rapport liés à l'époque du commerce triangulaire, ceux liés au développement de l'agro-alimentaire en relation avec le commerce maritime (tour Lu, Beghin Say..). En témoignent aussi la forme très particulière de l'architecture des quais, les belvédères urbains (maison de Jules Verne, zone de départ des Acadiens..., abbaye, les villages péri-urbains liés à l'activité de la Loire (Trentemoult, Chantenay ...), les abords de Nantes à l'aval comme à l'amont, où l'on a des paysages de transition, tantôt sauvages, tantôt friches urbaines, tantôt urbanisés en hameaux autour d'une cale avec souvent des traces de petits chantiers navals (Mauves, Ste Luce avec Bellevue, St Sébastien, Rezé (les bas), Bouguenais, (port Lavigne) St Herblain et Indre, auxquels s'ajoutent les confluences (Erdre, Sèvre), les coulées vertes (Chezine) et autres espaces naturels singuliers au cœur même de la ville comme la Petite Amazonie.

Un point de convergence toutefois est à retenir avec le plan de gestion : celui-ci préconise expressément la reconquête et la requalification des rives urbaines, action dans laquelle l'agglomération nantaise est déjà très engagée, et avec succès, de Saint-Sébastien à Indre et Couëron en passant par Nantes.

### 1.3.3 L'estuaire

Dans l'estuaire, de même, d'autres réponses pourraient être mieux adaptées aux spécificités de ce milieu particulier – vastes espaces naturels horizontaux ponctués d'îlots de paysages industriels très denses et verticaux (Cordemais, Donges, pont de Saint-Nazaire...) que les critères Unesco retenus pour le Val de Loire, qui répond aussi, sur le plan des couleurs, dès Trentemoult, à un nuancier bien différent.

Le CESER s'est déjà penché (en mars 2009) sur le cas de l'estuaire, en réponse à une saisine du Président du Conseil régional, sur l'application des principes du développement durable à l'estuaire. Les préconisations contenues dans ce rapport apportent déjà pour l'essentiel – intérêt et limites, gouvernance – en ce qui concerne l'estuaire – les réponses à la question, plus globale que la seule gestion du paysage, mais celle-ci en constitue une des composantes.

Le CESER exprimait ainsi l'enjeu : *« Espace de vie, espace de nature, espace économique, l'estuaire de la Loire comme tous les débouchés de grands fleuves sur la mer, est un espace de l'extrême où doivent s'équilibrer les trois piliers du développement durable. »*

*« Longtemps, la priorité a été donnée à l'économie. Mais le progrès, la nouvelle donne économique, l'amélioration des connaissances, l'évolution des sensibilités par rapport à l'environnement et au fleuve font qu'il est possible aujourd'hui de concevoir, de mettre en œuvre et de faire partager un nouveau modèle de développement conciliant les différents usages. Le choix ne se pose donc pas ou plus entre un développement anarchique et irrespectueux et la sanctuarisation excessive d'un espace. »*

*« Si la conciliation des usages doit être équilibrée, cela ne signifie pas non plus qu'elle doive se réduire au plus petit dénominateur commun. Il faut au contraire rechercher à la fois l'excellence économique et l'excellence environnementale, pour proposer un territoire alliant qualité de vie et opportunités, éléments fondamentaux d'un territoire attractif. L'intensité des enjeux et des risques de contradiction font de cet espace, depuis de nombreuses années, tout à la fois un terrain d'expérimentation d'outils d'aménagement du territoire de plus en plus sophistiqués et un lieu d'oppositions frontales, en particulier entre les associations de défense de l'environnement et le Port, principal aménageur de l'estuaire. (...) L'estuaire fait partie de notre patrimoine et les déséquilibres constatés aujourd'hui mettent en évidence la nécessité d'un rééquilibrage entre ses fonctions économiques, environnementales, urbaines, culturelles et sociales. »*

*« L'émergence de préoccupations nouvelles laisse penser que le futur de l'espace estuarien sera fondé sur la conciliation entre ce qui constitue son économie aujourd'hui et la valorisation du patrimoine naturel que constituent l'eau, le fleuve et ses paysages. »*

Le CESER, dans ce même avis, rappelant la multiplicité des textes et protections (européennes, nationales...) concernant l'estuaire de la Loire, estimait (1) que « *la mise en œuvre de ce nouveau modèle de développement ne passait pas par des mesures de protection supplémentaires (...)* » et que, là encore énumérant la multiplicité des structures, (2) « *sa mise en œuvre ne pourra donc se faire que dans le cadre d'une gouvernance renouvelée de l'estuaire, répondant à trois besoins principaux : le besoin d'une expertise partagée, le besoin de concertation et le besoin d'un lieu de décision qui rassemble l'ensemble des acteurs du système estuarien.* » En vue de « *la construction d'un projet partagé, qui équilibre les différentes valeurs d'usage et qui concilie les grandes fonctions de l'estuaire : l'économie, l'environnement, l'urbain, les dimensions sociale et culturelle.* » « *Toute stratégie de long terme implique que les acteurs partagent une même ambition pour le fleuve et son estuaire. Une instance de concertation globale est plus que jamais indispensable, pour élaborer et s'approprier cette ambition (...)* » soulignait encore l'avis de 2009.

Au niveau de l'estuaire, dans la perspective d'un plan de gestion du paysage, il convient de prendre en compte l'extension des activités portuaires et industrielles envisagées ou envisageables, et les nécessités foncières qui en résultent, qu'il s'agisse du projet stratégique du Grand Port Maritime avec ses extensions (quais, zones logistiques, plateformes multi-modales etc) et l'aménagement du foncier qu'il implique à moyen et long terme, des activités industrielles et énergétiques en croissance (Airbus, GDF, Total etc), des activités vertes en devenir (éolien terrestre et off-shore, hydrolien, micro-algues etc). Tous ces projets, déterminants pour l'essor économique et l'emploi en Pays de la Loire, ne seront pas sans impact sur le paysage. Ce qui rend d'autant plus nécessaire, comme l'indique le rapport du CESER sur l'Estuaire, la recherche de l'excellence économique et environnementale dans le respect des équilibres.

### 1.4 LA QUESTION DES FRANCHISSEMENTS

Deux projets de franchissement impactent directement le projet d'extension des principes du plan de gestion : le projet de doublement du pont d'Ancenis et le projet d'un nouveau franchissement, sinon désormais au milieu de l'estuaire, du moins en aval du pont de Cheviré. Il est également question, de façon récurrente, d'un franchissement susceptible de relier à l'avenir la pointe ouest de l'île de Nantes à Chantenay. C'est un élément à prendre également en compte. Cette question des franchissements pose la question de l'intégration des nouveaux équipements, qui figure au nombre des orientations retenues par le plan de gestion (orientation 5).

Il convient de considérer que les franchissements doivent s'inscrire dans le respect du territoire dans lequel ils sont envisagés. Ils doivent également prendre en compte les vues sur le fleuve, les vues d'une rive à l'autre, les vues en amont et en aval.

### 1.5 LA QUESTION DES ZONES-TAMPONS

En septembre 2011, saisi par le Président du Conseil régional du Centre, le CESER Centre a produit un avis sur le plan de gestion. Il y soulève un point qui mérite particulièrement attention pour notre propre région. Il s'agit de la portée du plan de gestion sur les zones tampons, triplant ainsi le territoire concerné par le label. Le CESER Centre note à ce propos : « *... Compte tenu que le Val de Loire est aussi le poumon économique de la région, il nous semble risqué et irréaliste d'y associer des obligations réglementaires de même nature que celles relevant du périmètre inscrit. Il nous semble donc dangereux et inutile de prendre des engagements devant la communauté internationale pour ces territoires, jusqu'alors non exigés expressément par l'Unesco.* »

Cette vigilance, rapportée à l'extension envisagée du Plan de gestion, ne devrait pas pour autant viser à proposer une extension au rabais, ce qui serait contraire à l'ambition de la proposition, mais de définir avec soin son périmètre d'application et le niveau d'exigence acceptable à sa périphérie.

## 1.6 NE PAS BRIDER LA CRÉATIVITÉ

Le CESER Centre soulevait cet autre point, qui lui aussi pourrait gagner à être pris en compte dans l'extension : celui de « *la compatibilité du label avec la liberté créatrice architecturale, qu'il ne faut pas brider car c'est elle qui de Chambord au pont de l'Europe (à Orléans) a pour partie contribué à l'obtention de ce label pour le territoire ligérien.* »

La liberté créatrice, la part de la modernité, soulignées par le CESER Centre sont des éléments à prendre en compte pour l'extension. Notamment dans Nantes en ce qui concerne le paysage urbain (la tour Bretagne, la Cité radieuse de Le Corbusier à Rezé) et les innovations architecturales et à propos des franchissements (cf. le précédent du pont transbordeur sur la Fosse).

Le CESER Centre, plus généralement, juge, en effet, le plan de gestion proposé par l'Etat à l'Unesco très en retrait par rapport à l'inscription elle-même du Val de Loire au patrimoine mondial, sur un critère alors très novateur de « *patrimoine culturel vivant et évolutif* », et en contradiction même avec ce critère et l'esprit de cette inscription, au risque d'une « vitrification » du paysage ligérien et d'y geler la créativité.

## 1.7 UNE EXTENSION DES PRINCIPES DU PLAN DE GESTION DU PAYSAGE DOIT TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE CETTE LOIRE AVAL

Un plan cohérent doit être mis en œuvre pour toute la Loire dans sa traversée des Pays de la Loire, mais il est possible et souhaitable de le moduler en fonction des spécificités paysagères rencontrées. Ce plan unique reposant donc sur les mêmes principes généraux largement inspirés du plan de gestion pour la Loire Unesco et de ses orientations pourrait dès lors se décliner en trois volets :

- 1) A l'aval de Chalonnes jusqu'à Nantes, des modalités assez similaires au plan de gestion pourraient être appliquées.
- 2) La Loire dans l'agglomération nantaise qu'elle traverse de part en part et où le fleuve occupe à nouveau une position centrale. Elle est redevenue inséparable d'un paysage urbain en pleine évolution.
- 3) L'estuaire, plus contrasté avec ses vastes espaces naturels d'une grande richesse ponctués par des paysages industriels et portuaires.

Un même plan paysage, permettrait de répondre à la nécessité d'une cohérence entre amont et aval déjà mis en avant par le CESER dans son avis sur l'estuaire de 2009 pour gérer les nombreuses transitions et ruptures mais aussi les continuités qui caractérisent le fleuve en Pays de la Loire. Sans que cela remette en question le principe d'un plan de gestion du paysage, mais au moins pour la partie nantaise et l'estuaire sans transposition systématique et un simple alignement strictement calqué sur les critères proposés pour la Loire-Unesco.

## EN CONCLUSION

Dans le prolongement du Val de Loire, la Loire de Chalonnes à Saint-Nazaire appelle un plan ambitieux de sauvegarde et de mise en valeur de son paysage. Pour autant, il ne faut pas calquer trop littéralement ce plan sur le plan de gestion élaboré par l'État pour le périmètre inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial. En s'inspirant des principes qui sous-tendent ce plan de gestion, et pour l'essentiel, des orientations retenues, il convient de moduler ce dispositif et de l'adapter pour qu'il cadre mieux aux réalités d'une Loire qui – à l'aval – est beaucoup moins homogène que le Val, en prenant en compte ces réalités paysagères différentes. Plutôt que de se référer à des valeurs, comme dans le périmètre Unesco, il est plus judicieux de prendre plutôt en compte ici ces spécificités, de ne pas traiter uniformément et de soutenir tout ce qui peut contribuer d'une part à la compréhension des

paysages de Loire et d'autre part à l'innovation paysagère et architecturale, en symbiose avec le fleuve.

S'agissant là-aussi, comme dans le Val, d'un paysage culturel vivant et évolutif (critère retenu par l'Unesco pour l'inscription), il convient de gérer ce paysage sans le figer, d'assurer la sauvegarde et la valorisation de ses richesses patrimoniales et naturelles, sans ajouter de nouvelles règles, au-delà des protections, nombreuses, déjà existantes, mais en veillant à leur application.

## **2 INVENTER UNE GOUVERNANCE ACTIVE ET PARTAGÉE POUR LA LOIRE DE MONTSOREAU À SAINT-NAZAIRE**

### **2.1 CLARIFIER LA GOUVERNANCE**

Comme déjà souligné dans l'avis du CESER sur le BP 2012 : *« La diversité des acteurs impliqués autour de la Loire reflète toute la complexité du fleuve qui appelle une nécessaire clarification et simplification de la gouvernance. Des pilotes doivent être reconnus pour chacune des actions mises en place sur la Loire, afin de bien savoir qui fait quoi et avec quels partenaires. »*

Dans son avis de 2009 relatif à l'Estuaire, déjà mentionné, le CESER jugeant indispensable une instance de concertation globale, notait encore que *« Garante de la cohérence entre l'amont et l'aval (...) la Région a un rôle important à jouer aux côtés des autres institutions, et en complémentarité avec elles. Elle seule peut veiller à la cohérence des politiques publiques entre l'aval (en Loire-Atlantique) et l'amont (en Maine-et-Loire et dans les autres régions). Elle devra par exemple s'assurer que l'amont soit également engagé dans des politiques fortes de maîtrise des rejets polluants. En tant que chef de file en matière de développement économique, la Région doit intégrer les enjeux de l'estuaire dans ses politiques économiques territorialisées. » « Elle doit par ailleurs jouer plus souvent son rôle de personne publique associée (PPA), en s'assurant que les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) intègrent ses recommandations. » « Enfin, elle deviendra également un acteur clé lors de la création de l'Établissement public foncier régional, qui pourra largement contribuer à l'aménagement intégré de l'Estuaire ... »*

Dans ce domaine de la gouvernance, il convient de rester prudent, car il n'est pas évident que l'on puisse, aujourd'hui, décentraliser la gestion d'un fleuve et sa vallée, même si c'est une option à étudier. Prudent et modeste car la Loire ne se gouverne pas comme une mairie : ne faisons pas non plus de l'anthropomorphisme avec le fleuve. Autour et sur le fleuve, les usagers, les riverains, les citoyens expriment des préoccupations qui sont plus ou moins prises en considération par une multitude d'acteurs publics ou privés. Les problématiques sont très nombreuses et complexes et il n'y a pas à ce jour d'organisme, ni de structures disposant de l'éventail des compétences et des moyens pour y faire face.

Que la Région fasse partie des collectivités ayant naturellement vocation à être l'assembleur au sein de l'entité Pays de la Loire, c'est une évidence qu'il convient sans doute d'encourager. Toutefois cet objectif de coordination, de vision globale à faire partager et à faire appliquer, constitue un objectif ambitieux mais complexe à mettre en œuvre quand on sait que la collectivité régionale n'a ni la compétence de la politique agricole commune, ni celle se rapportant à la politique hydraulique et hydrologique, ni celle de l'urbanisme et par voie de conséquence des paysages. C'est du reste, en partie pour ces raisons que la troisième génération de Plan Loire s'appuie sur plusieurs partenaires dont la Région.

Il n'en reste pas moins que la Région, soit es qualité soit à travers un syndicat mixte, est la collectivité qui a vocation à porter cette gouvernance, sans par ailleurs être totalement dépourvue de moyens. Elle a aussi la possibilité de s'investir sur les débats qui soulèvent la controverse en organisant les

concertations qui sont parfois défailtantes ou insuffisantes (par exemple le débat sur les OGM en 2007).

## **2.2 SUSCITER UNE LARGE ET FORTE ADHÉSION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**

Le CESER souligne le caractère plus volontariste que réglementaire de cette démarche, appelant une forte et large adhésion de tous les acteurs à ce projet collectif mobilisateur et co-construit, son appropriation par tous (collectivités, services décentralisés de l'État – DREAL, DRAC -, associations, porteurs de projets, professionnels, riverains...) et la création d'une dynamique pour le porter dans la durée, tout en le faisant déboucher rapidement sur des actions concrètes.

Cela implique de poursuivre et d'approfondir le débat amorcé par les Assises de la Loire. Ce débat devra traiter de l'extension des principes du plan de gestion du paysage lui-même en vue de son adoption et de sa mise en œuvre à tous les niveaux. Un fort travail de sensibilisation, d'information et d'animation devra être mené en parallèle.

Les débats sur l'adhésion et la pertinence de l'équivalent d'une « charte paysagère » ou d'un « référentiel » voire « d'un guide des bonnes pratiques paysagères », méritent assurément d'être approfondis dans le prolongement des Assises de la Loire ou sous toute autre forme de concertation en s'appuyant sur les réflexions des experts en charge de l'analyse des paysages pour organiser plusieurs types de débats, ateliers ou tables rondes: entre les experts eux-mêmes avec les représentants des écoles d'architecture de Nantes et du paysage d'Angers, intégrant les cadres des collectivités locales en charge de l'urbanisme, ceux de la Région ainsi que ceux du CORELA et du GIP Estuaire, les représentants de l'État, du CESER, les représentants des CAUE 44 et 49 ; entre les experts et les usagers de la Loire, les riverains, les associations ; entre les experts et les élus des collectivités locales. In fine un colloque de synthèse rassemblant les contributions et propositions, issues de ces consultations pourrait être organisé par la Région.

Si la Région se lance dans la définition d'un référentiel paysager, un vrai défi sera ensuite à relever : celui de la diffusion et de l'explication des préconisations : par quels réseaux, quels partenaires, quels outils ? La question de la prise en considération de ces suggestions lors de la modification des SCOT et des PLU sera également posée et reposera sur la force de conviction de la Région en matière de paysage de Loire.

## **2.3 IMPLIQUER LES EXPERTS (CORELA, GIP, CAUE, UNIVERSITÉS,...)**

Des structures existantes (GIP Estuaire, CORELA, les CAUE 49 et 44 et leur Union régionale, le Conseil scientifique de l'estuaire mis en place par la loi du 4 juillet 2008 qui doit donner son avis sur tout projet concernant l'estuaire...) permettent de prendre appui sur elles pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de gestion. Cela doit permettre de relever le défi de l'insertion de la problématique des énergies renouvelables, de l'habitat solaire ou bioclimatique, des nouvelles formes architecturales ou de nouveaux équipements dans le périmètre visé par son extension. « Réussir l'intégration des nouveaux équipements », c'est une des orientations – la cinquième – du plan de gestion de la Loire-Unesco. A l'aval de Chalonnes, dans la perspective d'une extension de ses principes, cette question de l'insertion des nouveaux équipements se pose avec une réelle acuité avec les projets de nouveaux franchissements.

L'Ecole d'Architecture de Nantes, l'Agro-Campus d'Angers et son École du Paysage pourraient apporter une contribution toute particulière, la première pour le bâti, la seconde pour le paysage et le végétal car le dialogue entre le minéral (tuffeau, ardoise) et le végétal est une des composantes fortes du paysage ligérien, très marqué aussi historiquement par l'importation et l'acclimatation d'essences végétales exotiques et par une production d'excellence dans ce domaine (pépiniéristes, horticulteurs, rosiéristes...).

Toutes ces actions s'inscrivent pleinement dans le Plan de gestion du paysage préconisé pour le Val de Loire Unesco dans son orientation 9 : « accompagner les décideurs par le conseil et une orientation permanente. Accompagner les collectivités et les professionnels ». D'où les propositions d'actions suivantes : « *Mutualiser le conseil et l'expertise avec la mise en réseau des opérateurs (CAUE, Agences d'urbanisme, Agences départementales d'assistance aux collectivités, Conservatoires régionaux, parcs naturels régionaux...* » « *Développer une ingénierie de conseils à la disposition des collectivités locales dans le cadre des politiques territoriales de la Région.* » « *Mise en place de « projets-pilotes » fondés sur des partenariats innovants entre collectivités, associations, universités et entreprises.* » En tout premier lieu, au titre des entreprises, les professionnels de l'horticulture, ceux de la restauration et du tourisme et leurs organismes consulaires.

Le principe pour l'extension du plan serait sur ce point : plutôt de la formation, du conseil et de l'animation que du réglementaire.

### **2.4 UNE COHÉRENCE NÉCESSAIRE ENTRE L'AMONT ET L'AVAL**

Ces remarques plus globales valent évidemment pleinement pour le présent projet paysager.

Cette mise en cohérence est d'autant plus nécessaire que l'on observe une double polarité : avec, d'une part une Loire plus orientée vers l'Est, tournée à partir d'Angers vers le Val, s'inscrivant dans une perspective plus touristique et culturelle, celle de la dynamique Loire-Unesco donnant là son plein effet, avec laquelle cette extension du plan de gestion ne peut que renforcer les liens, et, d'autre part, du côté de l'estuaire, une Loire plus industrielle et urbaine tournée vers l'Ouest, dynamisée par le rapprochement en cours entre Nantes à Saint-Nazaire, regardant vers le littoral et s'ouvrant largement sur l'Océan. Comme le note Julien Gracq dans *La Forme d'une ville* : « *De part et d'autre de la ville (Nantes), la Loire des raffineries de pétrole et la Loire des pêcheurs d'anguilles se tournent le dos et s'ignorent.* » Il y a là un point à travailler : comment passer de la rupture à la jonction ? En mettant à profit, du moins peut-on le suggérer, la quarantaine de kilomètres de Loire en aval d'Angers communs au Maine-et-Loire (qui descend jusqu'à La Varenne sur la rive gauche) et à la Loire-Atlantique (qui, en rive droite, remonte jusqu'au Fresne-sur-Loire).

### **2.5 OUTILS ET DISPOSITIFS EXISTANTS OU PROJETS**

#### **2.5.1 Le plan Loire du Conseil général de Maine-et-Loire**

Il convient, au titre de la cohérence, de trouver les bonnes complémentarités et fécondes synergies et convergences entre le Plan Loire Grandeur Nature national, le projet régional concernant la Loire à l'horizon 2020 et le Plan Loire lancé par le département de Maine-et-Loire.

Coordonné avec le Schéma touristique départemental, le Plan Loire du Conseil général du Maine-et-Loire porte notamment sur la prise en compte des espaces remarquables, la gestion des risques, la préemption des rives, la requalification des cales et quais, la Loire et le végétal, la pratique du vélo en site propre, la signalétique d'interprétation, les circuits équestres et pédestres. Il aide dans leurs réalisations les villes et villages remarquables et les petites cités de caractère et fait un appel à projets.

#### **2.5.2 Réserve nationale, parc naturel régional : deux projets pour l'estuaire**

En ce qui concerne l'estuaire, deux projets ont vu le jour qui font actuellement débat : une réserve nationale et un parc naturel régional.

Sur le fond ce sont deux outils de nature différente. Une réserve nationale relève de l'État et consiste à préserver fortement un territoire relativement limité présentant un habitat naturel et des espèces remarquables. Il est supporté tant en investissement qu'en fonctionnement (gestion par une association à travers une convention) intégralement par l'État. Ce projet ne vient pas en opposition au projet de

parc naturel régional (PNR), envisagé en 2010 par la Région et figurant dans l'Agenda 21, mais à un projet de Réserve Naturelle Régionale (envisagé en 2009 et avant, lors de la mise en place du SRADDT) où là c'est la Région qui aurait lancé la procédure de création, participé financièrement à l'aménagement et à la gestion de la zone avec les associations de protection de la nature.

Quant au projet de PNR, ce type d'outil s'inscrit, sur un vaste territoire, dans une logique de développement durable et permet de mobiliser autour de dynamiques de développement d'excellence, les moyens financiers de la Région et des autres collectivités.

Dans tous les cas, ces procédures sont longues à mettre en place et nécessitent un large consensus pour être appropriées par les collectivités, la population, les usagers et les habitants du territoire. Un PNR, à l'exemple du PNR Loire-Anjou-Touraine, constitue un outil puissant, doté de moyens, pour conseiller et aider à la mise en place d'une politique paysagère significative.

Réserve nationale, parc naturel régional : cette question – directement en rapport avec le plan de gestion – appelle une attention particulière et là encore un examen approfondi. Sous cet angle, sur l'estuaire, le choix qui sera fait pourrait servir de test et de champ d'expérimentation. Mais la gestion du paysage ligérien ne saurait se limiter à ces territoires et sites d'exception : la nature « ordinaire », plus fragile et plus menacée, directement confrontée aux processus de banalisation, mérite la plus grande attention.

### **2.5.3 L'appui de la Mission Val de Loire**

Il semble acté que la Mission Val de Loire est habilitée à apporter son appui au-delà du seul périmètre Unesco. Elle doit donc pouvoir apporter un précieux concours – de par son expertise notamment – à la mise en œuvre d'une extension des principes du plan de gestion en aval de Chalonnes.

### **2.5.4 Les chantiers du CORELA**

le CORELA travaille depuis sa création à la reconquête du paysage ligérien . Il a déjà mené avec succès toute une sensibilisation pour substituer aux enrochements des rives de Loire le recours au génie végétal. Il a apporté son concours à la restauration des cales et des quais et conduit un chantier toujours en cours pour la réhabilitation des boires et annexes hydrauliques. Ses journées thématiques ont déjà fait beaucoup pour la prise en compte de tous ces enjeux paysagers.

## **2.6 VERS UNE CHARTE, OUTIL MULTI-PARTENARIAL**

L'impératif d'une co-construction, d'un projet partagé, d'un chef de file pour mener à bien ce projet d'extension du plan de gestion, lui-même composante du plan Loire 2020, ont déjà été soulignés. Ils sont indispensables pour impliquer tous les acteurs, nécessitant une concertation approfondie, par étapes, pour aboutir à un référentiel paysager commun.

Comme pour l'Estuaire, cette gouvernance ne peut se concevoir que dans une démarche très volontariste de développement durable, à inscrire dans l'Agenda 21 de la Région.

Quel cadre pour l'adhésion au projet de multiples partenaires de tous rangs: une charte ? Dans un premier temps, c'est un référentiel partagé qui serait à élaborer pour aboutir à une charte de qualité, appelant ensuite un suivi, un plan d'action concerté voire une évolution vers une autre forme juridique si nécessaire.

L'implication du CESER, dans son rôle de réflexion et de proposition, paraît souhaitable, non seulement au stade du projet mais tout au long de la mise en œuvre du projet Loire 2020 au-delà de sa seule composante paysagère.

## **2.7 LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE**

Le plan de gestion spécifique issu de la mise en œuvre de la Charte pourrait constituer un élément du Contrat Etat-Région et/ou s'insérer dans la nouvelle phase du Plan Loire Grandeur Nature.

Déjà inscrit au Programme opérationnel pluriannuel FEDER et contrat de projets interrégional État-Région : de façon plus générale, il s'agit d'intégrer le fleuve et les actions la concernant à l'ensemble des politiques sectorielles et territoriales, afin d'inscrire la Loire en aval de Chalonnes comme élément vivant, multiple, du patrimoine et du développement ligériens, facteur de richesses pour ses habitants.

S'agissant de l'intégration des préoccupations paysagères dans les politiques sectorielles de la Région, on peut citer à titre d'exemples, les politiques liées au transport ( investissements portuaires, les franchissements) et aux énergies renouvelables, les politiques agro-environnementales en concertation avec l'Etat, les politiques liées au Plan Loire (restauration hydraulique dans les marais, restauration de boires, de levées, les actions liées au risque d'inondation), les politiques territoriales contractuelles lorsque ces milieux sont concernés par la présence de la Loire (soutien aux actions de restauration des quais ), les politiques touristiques et culturelles (Loire à vélo, pôle nazairien d'interprétation, mise en réseau des maisons de Loire ou équivalent, Maison Gracq à Saint-Florent...)

### **EN CONCLUSION : UN VRAI PROJET DE TERRITOIRE CO-CONSTRUIT ET PARTAGÉ**

Cette extension des principes du plan de gestion paysage et la mise en cohérence qu'elle sous-tend, ne peuvent que contribuer à renforcer le caractère identitaire et structurant de la Loire pour la Région, son image et son attractivité.

Ce n'est pas le seul élément identitaire de la Région, mais il est majeur. Non seulement riche de toute une mémoire, un patrimoine et un imaginaire lié à la marine de Loire et au port de Nantes, mais porteur à nouveau de tout un potentiel créatif, il peut constituer, au-delà d'une reconquête nécessaire du fleuve et de son environnement naturel et culturel d'une exceptionnelle densité, l'amorce et le cadre d'un grand projet de territoire, co-construit et partagé, particulièrement fédérateur, tout en favorisant la poursuite et le développement d'une coopération interrégionale sur l'axe ligérien lui-même riche en potentialités et opportunités.

## **3 DES PISTES D'ACTION POUR LA LOIRE DE CHALONNES À L'ESTUAIRE**

### **Faire de la Loire un axe structurant, favoriser la créativité, faire vivre le paysage...**

Le Président du Conseil régional ayant demandé dans sa saisine, non seulement un avis du CESER, mais également une contribution, voici à ce titre quelques pistes pour une mise en valeur des paysages ligériens de Chalonnes à l'estuaire. Ces pistes appelleraient un examen et des développements que ne permettent pas le cadre restreint de ce rapport et le temps imparti pour sa rédaction.

### **3.1 UN IMPÉRATIF : LE RELÈVEMENT DE LA LIGNE D'EAU**

Sans remettre en cause la nécessité et l'importance des études, les dispositifs de consultation et d'études doivent aussi permettre l'action et ne pas retarder la mise en œuvre des projets, notamment en ce qui concerne la restauration du fonctionnement naturel du fleuve qui passe par le relèvement de la ligne d'eau. Ce dernier point, en aval de Chalonnes, est majeur. Sans en faire un préalable absolu à tout effort de valorisation du paysage, la mise en œuvre d'un plan de gestion du paysage doit impérativement prendre en compte le relèvement de la ligne d'eau pour atténuer le courant et assurer la réalimentation des annexes hydrauliques du fleuve particulièrement dans ce secteur qui va de

Chalonnès à Bellevue, à l'amont immédiat de Nantes où l'extraction sablière et l'arasement des seuils ont entraîné de fortes dégradations. Des travaux expérimentaux ont déjà été engagés (seuils du Fresne-sur-Loire, arasement des épis dans la partie amont de la Loire navigable). Quelle suite donner à ces travaux pour parvenir de façon satisfaisante et dans des délais raisonnables à un relèvement de la ligne d'eau ?

### **3.2 UN ÉTAT DES LIEUX ET UN DIAGNOSTIC NÉCESSAIRES**

Comme le plan de gestion du paysage prévu pour la Loire Unesco, la perspective de son extension doit être elle aussi précédée d'un état des lieux et d'un diagnostic. Cette phase d'inventaire étendue à ce qui s'est fait, est en cours et à ce qui est projeté à tous les niveaux constitue un préalable indispensable qui ne doit pas se limiter aux sites les plus remarquables. C'est le paysage ligérien dans sa totalité qui est concerné qui appelle aussi un suivi de la biodiversité sur cette partie du fleuve. Cet état des lieux pourrait utilement s'attacher à recenser aussi, puis, si possible, à gommer sur les rives un certain nombre de points noirs en totale disharmonie avec le paysage.

### **3.3 UNE ANALYSE À FAIRE DU PAYSAGE LIGÉRIEN**

Chacune des trois séquences - amont de Nantes - traversée de Nantes - estuaire - appellent, à ce titre, une analyse spécifique – et une cartographie très documentée - de ces trois types de paysages, de leurs traits particuliers qui demandent à être plus affinés et mieux délimités. En effet, il n'est pas possible d'apporter des conseils et préconisations, d'établir éventuellement un guide des bonnes pratiques des paysages de Loire, sans confier au préalable à des hommes de l'art (géographes, architectes, paysagistes...) une analyse fine des spécificités paysagères de Chalonnès à Saint-Nazaire. Ces travaux doivent être portés ensuite à la connaissance des acteurs et des citoyens pour qu'ils s'en emparent. Peut-être convient-il, de façon plus générale, de s'interroger aussi sur la finalité d'un travail sur le paysage : Qu'est-ce qu'un paysage ? Un paysage pour qui (les riverains ? les touristes ?). Agrément pour les riverains. Atout touristique, incluant ici également fortement le tourisme de proximité et périurbain.

Cette complexité du paysage ligérien et des divers attentes et enjeux qu'il recoupe doit être analysée pour mieux la cerner et déboucher sur des actions pertinentes et bien ciblées. Il y a lieu également, pour mieux la définir, d'interroger plus à fond la notion de caractère identitaire et structurant de la Loire pour la Région, renforçant son image et son attractivité et les attentes qu'elle induit.

### **3.4 DES PAYSAGES INDUSTRIELS À PRENDRE EN COMPTE**

L'extension du plan de gestion au-delà de Chalonnès appelle une réflexion sur le patrimoine ligérien en général, et sur son patrimoine industriel en particulier. A partir de Nantes, et plus encore dans l'estuaire, ce ne sont plus les châteaux ni les abbayes qui marquent de leur sceau le paysage, mais l'usine Béghin-Say, les halles abritant les Machines de l'île, le hangar aux bananes reconverti, le Belem quand il est à quai sur la Fosse, la grue jaune et la grue grise et la cale de lancement des anciens chantiers navals, puis la tour à plomb de Couëron, les hautes cheminées de Cordemais... La vue la plus spectaculaire de l'Estuaire, n'est ce pas la vue panoramique de la raffinerie de Donges, depuis Paimboeuf ?

Certes, il y a un petit patrimoine ligérien qu'il est impératif de sauvegarder – les marques de crues, les chapelles de mariniers, les enseignes et girouettes, les plates et toues de Loire... mais aussi ce patrimoine industriel, qui pose la question de conservation, mais offre également, l'heureuse opportunité de son réemploi, élément clef du paysage, comme on le voit avec la Manufacture des tabacs ou les Chantiers de Nantes, la base sous-marine de Saint-Nazaire, et – emblématique de ce réinvestissement pour ce qui concerne notre sujet – la gestion du paysage - , l'usine élévatoire sur le port de Saint-Nazaire appelée à devenir centre d'interprétation de l'estuaire. Cette sauvegarde, faut-il

l'étendre jusqu'à la mémoire de l'extraction sablière ? La réflexion mérite d'être approfondie sur toutes ces questions au cœur d'un paysage de Loire en pleine mutation sur Nantes et l'estuaire.

Cette préconisation fait sienne, mais en l'adaptant aux spécificités de l'agglomération nantaise et de l'estuaire, l'orientation 1 du plan de gestion : « Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables ». Il recoupe une autre orientation du plan de gestion, la cinquième, concernant l'insertion dans le paysage des nouveaux équipements », la bibliothèque Jacques Demy sur le quai de la Fosse ou le pont de Saint-Nazaire offrant deux exemples assez éloquents d'une insertion réussie.

### **3.5 POURSUIVRE LA MISE EN TOURISME DES BORDS DE LOIRE**

La démarche qui a présidé, dans les années 80, à la mise en œuvre de la Route des vins de Loire mériterait d'être revisitée et réactivée : mobilisant les viticulteurs et les instances de pays particulièrement dans le Layon, les Mauges et le Pays d'Ancenis, elle associait la mise en valeur visuelle des paysages viticoles à un accueil en cave de qualité, en prenant appui sur des végétaux emblématiques - le rosier à l'entrée des vignes et le pin tout au long de la Route des vins - comme signal des exploitations viticoles et des caves. Parallèlement à un balisage jouant sur les crus et les cépages très élaboré, des créations d'art contemporain jalonnaient cette route à ses débuts, ponctuée également dans des villages témoins par un effort particulier de fleurissement.

Autre exemple : dans le cadre de la mise en valeur de la Route nationale 23, entre Angers et Nantes (entrée depuis dans les voiries départementales) un travail avait été amorcé pour mettre en valeur les larges perspectives qu'offre cette route très fréquentée sur le fleuve et sa vallée notamment à l'Ouest de Varades (vue sur Saint-Florent), à l'Est d'Ancenis (vue le pont d'Ancenis et le village de Drain à l'arrière-plan) et surtout à hauteur d'Oudon où la route offre un vaste panorama sur la Loire)...

Le plan de gestion comportant une orientation majeure sur l'ouverture du paysage, les vues, la mise en valeur des points de vue, et invitant par ailleurs à « valoriser les entrées et axes de découverte du site » (orientation 6), de telles initiatives mériteraient d'être reprises, développées et élargies à l'ensemble des routes latérales à la Loire, particulièrement sur la rive gauche l'axe qui emprunte la Divatte et file entre vignes et vallées, par Champtoceaux, Liré, Saint-Florent et Montjean, vers Chalonnes où elle rejoint la Corniche angevine. Cette route, qu'emprunte largement la Route des vins, qui offre de remarquables points de vue, notamment sur la Loire à Oudon, a tous les atouts d'une route touristique. Ce qu'elle est déjà à l'autre bout de l'Anjou, de Saint-Maur jusqu'à Montsoreau. Et ce qu'elle est aussi sur la levée de la Divatte, jalonnée d'auberges à beurre blanc, où la circulation des voitures est limitée à 70 km/h.

### **3.6 UN AXE DOUX DE NANTES VERS FONTEVRAUD**

La route, le train, le GR 3, la Loire à vélo, le fleuve lui-même : il y a là l'opportunité de tisser ensemble tous ces liens pour tracer, en prenant appui sur les deux rives, une voie touristique, un cheminement doux, multimodal, reliant Nantes à Saumur, Montsoreau et Fontevraud, tel que les Assises de la Loire ont commencé à l'esquisser.

Alors que les voies rapides (autoroute, TGV, avion) relient essentiellement les villes, un tel axe touristique tout à la fois vert et bleu, donc tout à fait aux couleurs des Pays de la Loire, permettrait de réinvestir, notamment dans une perspective de tourisme de proximité pour les grandes agglomérations voisines, l'espace rural et les villages ligériens, en jouant sur la multi modalité (train+vélo) ou (voiture et randonnée) associée à toute une palette de propositions (oenotourisme, gastronomie, loisirs sportifs, offres culturelles, gîtes et chambres d'hôtes, camping-pêche, etc...) permettant elle-même de développer des circuits courts - produits du terroir et de la pêche, vins de Loire -à la carte des restaurants. Tous ces éléments entrent dans la composition du paysage de Loire dont ils font la richesse.

### 3.7 LE TRAIN ET LES GARES

Circulant entre Angers et Nantes au plus près du fleuve, le train offre lui aussi des vues remarquables sur la Loire. Associant la modernité et le confort de trains actuels à un patrimoine ferroviaire remontant à la création de la ligne d'Orléans à Nantes, il doit pouvoir trouver toute sa place dans ce dispositif. Ses gares marquent et jalonnent le paysage ligérien depuis plus d'un siècle et demi. Leur effacement n'est pas souhaitable. Mais pour quels nouveaux usages ? Cette question reste posée.

### 3.8 LA LOIRE DES VILLAGES

Si la Loire-Unesco peut se prévaloir de ses châteaux, la Loire entre Les Ponts-de-Cé et Nantes peut faire valoir ses villages des bords de Loire, de très beaux villages.

Perchés sur le coteau (Montjean, Saint-Florent, Liré, Drain, Champtoceaux, La Varenne, Le Cellier), ou villages de bords de Loire : (Bouchemaine, Ingrandes-Le Fresne,...) et hameaux tout au long de la Divatte, qui rappellent, en plus rustiques, les villages qui se succèdent tout au long de la levée d'Angers à Saumur. C'est « Une autre Loire » : telle est l'appellation que vient de se donner à dessein le nouvel office intercommunal de tourisme associant les intercommunalités de Champtoceaux, Saint-Florent et Montrevault. Loire non plus des châteaux, mais des beaux villages. Là encore, tout un travail de reconquête et de mise en valeur du patrimoine local a déjà commencé à porter ses fruits. C'est le cas à Ingrandes et au Fresnes-sur-Loire, mais il demande à être poursuivi ou relancé.

Petites cités de caractère ou villages de charme, bien de villages œuvrent déjà, dans le cadre de ces labels, à mettre en valeur leur paysage. D'autres ont mis en chantier des AVAP (aire de valorisation patrimoniale et paysagère). Comme le fait actuellement Saint-Florent-le-Vieil. Le contexte souhaité par la Région avec l'extension des principes du plan de gestion devrait permettre à toutes ces démarches de produire leur plein effet. Requalifier les paysages de Loire face à une banalisation croissante, c'est l'affaire de tous, collectivités, associations, mais aussi particuliers dont les maisons et les jardins font le charme des bords de Loire. Ne peut-on pas, dans cet esprit, aller jusqu'à envisager la création d'un label « Village de la Loire » ?

### 3.9 L'OUVERTURE DU PAYSAGE

« Maintenir les paysages ouverts et les vues sur la Loire ». Cette question dont le plan de gestion Loire-Unesco a fait une de ses grandes orientations (orientation 5) concerne tout le cours de la Loire. Ces ouvertures pour souhaitables et nécessaires qu'elles soient, posent cependant un certain nombre de problèmes, dont en premier lieu, celui de leur inclusion dans la forêt-galerie qui borde le fleuve, qui offre à la vie sauvage de précieux refuges (que l'on songe aux castors...) et d'indispensables continuités. Ce corridor fluvial constitue une composante forte de la trame ici tout à la fois verte et bleue en cours d'élaboration au plan régional.

Au-delà de ces ouvertures visuelles, se trouve posée aussi la question des accès au fleuve, de l'ouverture au public, d'une fréquentation touristique accrue qui demande à être canalisée ou du moins bien maîtrisée pour la sauvegarde de la faune et la flore mais pour prévenir également le risque de confrontation entre les nouveaux usages et les usages traditionnels. Là encore, dans l'esprit même des paysages de Loire, tout en mesure, la recherche et le respect des équilibres s'impose en prenant appui sur les principes du développement durable et une bonne connaissance de ces milieux. Préserver l'équilibre entre l'homme et la nature est une nécessité pour assurer la pérennité de ces paysages fragiles.

A propos des usages traditionnels, il faut, sur ce point, reconnaître le bénéfice de certaines actions anthropiques, dans la Vallée de la Loire proprement dite ou dans les marais adjacents, telles que le

pâturage ou le fauchage , soit deux types d'intervention très favorables à la biodiversité végétale et animale. Il en résulte un équilibre difficile entre l'homme et la nature qu'il convient de préserver et de conserver comme postulat de réflexion, sachant que tant la disparition de toute présence humaine sur ces territoires qu'une suppression non maîtrisée en terme de population ou d'équipements, comporteraient des risques majeurs de remise en cause de l'excellence environnementale et paysagère de la Loire en aval de Chalonnes. Il en va de même pour la structure bocagère de la Vallée, si typique avec ses frênes têtards. Il en va de même du côté de l'estuaire où d'importantes surfaces qui ne peuvent être exploitées qu'en prairies, nécessitent la présence d'un élevage adapté. Un groupe « marais » s'est d'ailleurs constitué en Loire-Atlantique pour analyser précisément le devenir de l'élevage dans ces marais et trouver des solutions pour le pérenniser et le développer dans le cadre d'une agriculture de proximité.

### **3.10 POURSUIVRE L'APPROPRIATION DES RIVES**

De Saint-Sébastien à Couëron, en passant par l'île de Nantes et Trentemoult, l'agglomération nantaise montre toutes les possibilités offertes par la reconquête des rives de Loire, redevenues lieux de promenade, de détente. De même, avec la restauration des cales et des quais, avec le concours de la Région et l'assistance du CORELA, les villages des bords de Loire ont réinvesti les bords du fleuve : on le mesure à Chalonnes, à Ancenis avec des cafés, des chambres d'hôtes, l'amorce d'une nouvelle activité portuaire et des animations. Le développement de ces animations fait vivre le paysage, lui redonner vie et mouvement.

Les préemptions de rives menées en Maine-et-Loire sont aussi une initiative à suivre. Et d'autant plus que ce travail sur les rives de Loire peut être mené de pair avec la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

### **3.11 METTRE EN VALEUR LES LIGNES DE PONTS**

En amont de Nantes, une attention particulière pourrait être apportée aux franchissements existants en prenant en compte toute la ligne de ponts d'une rive à l'autre. Dans un paysage tout en longueur ces transversales qui souvent mettent en relation des pays (par exemple les Mauges et le Pays d'Ancenis) permettent de scander le paysage et d'en travailler en miroir les multiples portes. On rentre dans un pays, en sortant d'un autre. Il y a là, du point de vue paysager (panneaux, publicités, vues sur le fleuve, aires de pique-nique et panneaux d'orientation, fleurissement...) un exercice paysager très prometteur et répondant à l'orientation 6 : « Valoriser les entrées et les axes de découverte... » de façon spécifique à la Loire et novatrice.

### **3.12 CROISIÈRES, LOISIRS NAUTIQUES : RENOUER AVEC LE FLEUVE**

Croisières sur l'estuaire, activités nautiques de loisirs à l'amont de Nantes, la Loire mériterait d'être réinvestie, à la fois comme moyen de découverte du fleuve et de ses rives et d'autre part comme élément d'animation. Quoi de plus triste qu'un fleuve, autrefois si navigué et aujourd'hui quasi-désert et dont les riverains alors se détournent.

Très présente sur l'Erdre, avec le succès que l'on sait, la croisière fluviale réinvestit la Loire, de Nantes à Saint-Nazaire, comme on l'a constaté avec les premières éditions d'Estuaire et comme déjà « La Pimpante » en apportait la démonstration avec ses incursions pédagogique au cœur de l'estuaire. Comment mieux découvrir les paysages de l'estuaire qu'en allant sur le fleuve ? Croisières touristiques ou pédagogiques : il y a là un potentiel croisière à développer. Plus localement, la navette du Navibus entre le quai de la Fosse et Trentemoult s'est réinstallée dans le paysage nantais.

A l'amont, plan d'eau par plan d'eau, une navigation de tourisme et de découverte existe aussi à Champtoceaux comme à Montjean. Cette réappropriation du fleuve, au moins par plans d'eau,

mériterait avec d'autres activités nautiques (canoé-kayak, loisir pêche...) d'être encouragée et développée. Il y a là tout un potentiel à la fois de découverte et d'animation du fleuve et de ses rives que Chalonnes, Ancenis, Oudon, la Pierre Percée, ont commencé à amorcer.

### 3.13 NOUVELLES APPROCHES

Ne faut-il pas, au pays de Jules Verne, prendre également en considération la nouvelle approche du paysage ligérien que constitue – quoique encore très marginale, mais susceptible là aussi de développements – la promenade aérienne – avions de tourisme, ballons, ULM, survol en hélicoptère... – avec l'élargissement du champ visuel, le regard grand angle qu'elle implique sur le paysage de Loire ? Une troisième dimension à prendre dès maintenant en compte. Nouvelles pratiques du paysage qui – comme les sports mécaniques (moto verte, jet-ski...) peuvent aussi, à certains égards, le parasiter. D'où aussi la nécessité d'une certaine vigilance.

### 3.14 L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

La sensibilisation au paysage fluvial, riche et complexe, sa connaissance approfondie, sa lecture et son interprétation, son appropriation par les riverains et les touristes (la promotion d'un tourisme durable : orientation 7 du plan de gestion) passent, dans la durée et en profondeur, par l'éducation à l'environnement, non seulement en direction du jeune public et du monde scolaire mais également du grand public. Tout un travail de pédagogie, de sensibilisation, d'appropriation et de médiation est à renforcer pour inscrire les multiples approches locales ou thématiques dans un contexte plus global, comme le préconise l'orientation 8 : «Encourager la recherche, développer l'éducation à l'environnement, promouvoir l'appropriation culturelle, susciter l'adhésion. » Acteurs de cette médiation, presque tous réunis au sein du GRAINE Pays de la Loire, de nombreuses associations telles que, entre autres, la Maison de la Loire en Anjou, les CPIE, - Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement - les LPO, SOS Loire vivante, et tant d'autres, sont à l'œuvre depuis de longues années déjà sur ce terrain. Ainsi les classes « Train de vie, train de Loire » consacrées par les CPIE à la découverte du milieu ligérien ou les croisières pédagogiques dans l'Estuaire permettent à chacun, à tout âge de la vie et partout, de se sensibiliser à la dynamique du fleuve et de mieux en connaître la faune et la flore. Cette éducation à l'environnement peut amener les Ligériens à se réapproprier la Loire en profondeur et durablement. Mieux connu de tous, du riverain au touriste, le fleuve et ses richesses seront aussi mieux respectés. Éduquer à l'environnement, c'est placer durablement le fleuve sous la sauvegarde du public.

### 3.15 ANIMER

Plus sportives comme les descentes du fleuve avec « Loire pour tous », ou festives comme « Jour de Loire » en Touraine puis en Anjou ou « Les Rencontres du fleuve » en Loire-Atlantique, plus traditionnelle avec « La remontée du sel » ou plus artistique comme les « Descentes de Loire » d'Hélène et Jean-François tout au long du fleuve, très créatives avec Estuaire, un peu plus classiques avec les symposiums de sculpture d'Oudon ou de Montjean, plus localisées avec les fêtes de la Loire d'Ancenis, Saint-Sébastien, Indre, Paimboeuf, jusqu'aux « Escales » de Saint-Nazaire..., toutes ces manifestations ont transformé au fil des ans les cales, les quais et le fleuve lui-même en scène ouverte et les ont fait revivre. Elles ont permis, bien au-delà des riverains, une réappropriation du fleuve, associant, comme aux « Rendez-vous de l'Erdre », la batellerie traditionnelle et la fête populaire, familiale et conviviale, à des approches beaucoup plus contemporaines, apportant à la Loire couleurs, mouvement et créativité. La Loire aval gagnerait en notoriété avec un évènement majeur, festif, culturel et fédérateur qui reste à imaginer et dont la Région pourrait être l'initiatrice.

### 3.16 MÉDIATISER LA LOIRE AVAL

Pour réinvestir la Loire, il faut de la réflexion, de l'action et de l'information. La Loire, à l'aval de Chalonnes – hormis la ville de Nantes – est insuffisamment médiatisée. La Loire des châteaux, avec ses larges paysages, occulte la perception de la Loire aval beaucoup moins homogène et plus contrastée. Parallèlement à la reconquête effective de ce paysage, il y a lieu de préconiser tout un travail sur les images qu'il veut afficher de lui : le Belem dans le port de Nantes, le pont de Saint-Nazaire avec les cabanes de pêcheurs au premier plan, ce sont des images qui parlent de cette Loire. Quelles images aussi fortes afficher pour l'amont de Nantes ?

### 3.17 LIRE LES PAYSAGES

Le paysage ligérien n'a pas seulement une dimension visuelle mais également une forte composante culturelle, nourrie par le regard des peintres ou celui des écrivains. Pour mieux lire les paysages et en enrichir la vision, des parcours existent déjà en bord de Loire. Littéraire à Saint-Florent avec la promenade Julien Gracq ponctuée de citations relatives à l'environnement ligérien familier à l'écrivain, ou à Liré, invitant à la promenade dans les pas du poète Joachim du Bellay. A Ingrandes, à Montjean, c'est l'histoire locale inséparable des activités liées à la Loire, qui est racontée au fil d'un parcours. A Drain, c'est sur la nature que se focalise le parcours autour des boires. D'autres parcours locaux, aussi documentés, existent comme à Champtoceaux.

Pour lire les paysages, pour leur donner toute leur dimension, ces initiatives méritent d'être encouragées, soit localement, ou de façon plus générale, comme ce parcours littéraire qu'ont tracé l'Université d'Angers et les Lyriades de la langue française du Rochefort-sur-Loire des poètes jusqu'au Petit Lyré de Joachim Du Bellay, en passant par le Saint-Florent de Julien Gracq, esquissant sur le principe des Routes des peintres comme il en existe en Normandie ou en Provence, un parcours littéraire, du Pays nantais jusqu'aux portes de la Touraine, au long de la Loire, berceau de notre langue, où Balzac et Alexandre Dumas côtoient Hervé Bazin et Jean Genet.

Mais, cette lecture du paysage « in situ » - historique, artistique, littéraire ou naturaliste - peut se faire aussi aujourd'hui en recourant à toutes les ressources des technologies modernes de communication et de médiation, de la tablette au smartphone en passant par l'écran tactile. Il s'agit dans tous les cas de redonner à ce paysage naturel d'une grande beauté toute cette dimension culturelle et humaine qui, au fil des siècles, lui est devenue indissociable.

#### 4 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

- ✓ Prendre en compte les continuités (GR3, Loire à vélo, route des vins, levées...),
- ✓ Tenir compte des spécificités de la Loire aval,
- ✓ Ne pas brider la créativité,
- ✓ Inventer une gouvernance active et partagée,
- ✓ Susciter une large et forte adhésion de toutes les parties prenantes,
- ✓ Elaborer un référentiel partagé,
- ✓ Relever la ligne d'eau et rétablir les équilibres hydrauliques,
- ✓ Engager une analyse du paysage ligérien et une réflexion spécifique sur le paysage industriel,
- ✓ Poursuivre la mise en tourisme des bords de Loire et la valorisation des rives,
- ✓ Promouvoir un axe doux multimodal entre Nantes vers Fontevraud (train, voiture, vélo, randonnée pédestre, canoë-kayak...),
- ✓ Envisager un label « Villages de Loire »,
- ✓ Mettre en valeur les lignes de ponts,
- ✓ Renouer avec le fleuve : croisières sur l'estuaire, activités nautiques à l'amont,
- ✓ Médiatiser la Loire aval,
- ✓ Placer le fleuve sous la sauvegarde du public en développant l'éducation à l'environnement,
- ✓ Un parcours littéraire et culturel à promouvoir.